

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **13^e jour du mois d'avril 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2015-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2015-113

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2015 il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2015-114

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015 il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2015-115

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2015 il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciement du Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources
- Lettre de remerciement de la Fondation du Cégep de Sherbrooke
- Lettre de la Régie des alcools, des courses et de jeux concernant une demande de permis d'alcool
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2015-226
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant un dépôt dans le cadre de l'aide financière consentie en raison de la fermeture de Mine Jeffrey
- Lettre de remerciement du Centre récréatif d'Asbestos
- Lettre de citoyens pour l'installation d'une lumière de rue. (Rue Roux)

2015-116

REPORT DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT qu'un avis public pour le dépôt du rapport financier 2014 a été publié dans le journal Les Actualité le 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT que le vérificateur financier éprouve des problèmes de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos reporte son dépôt du rapport financier 2014 à la séance extraordinaire du 27 avril 2015 à 19 h30 à la salle du Conseil municipal au 124, rue Greenshields, Asbestos.

Adoptée.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Les citoyens de la rue Roux qui demandent une lumière de rue sont présents et expliquent que l'obscurité est dérangeante sur ce coin de rue. Le Conseil se penchera sur la question et une réponse sera donnée sous peu.

Un citoyen s'interroge sur les convocations des séances extraordinaires et demande à savoir si elles ne pourraient pas être annoncées sur Facebook.

Un citoyen porte à l'attention du Conseil que les pêcheurs sur le lac des Trois-Lacs durant la période hivernale laissent beaucoup de déchets qui se retrouvent sur les berges au printemps. Comme la Ville n'a pas de pouvoir d'intervention sur le lac, elle mettra au courant le Club Chasse et Pêche Laroche de la situation.

2015-117

ÉVÈNEMENT « L'ENVOL DES PASSIONNÉS : AUTORISATION POUR PASSAGE DE CYCLISTES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos permette que le groupe de cyclistes de l'évènement «L'envol des passionnés » emprunte les routes de la municipalité le 16 mai 2015 entre 7h00 et 14h00.

Adoptée.

2015-118

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ «RENCONTRE DES SAGES»

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 100 \$ pour la tenue de la dix-huitième édition de la Rencontre des sages le 24 mai 2015. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-119

GALA DE L'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE : PRIX DE L'AMBASSADEUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de remettre une somme de 250 \$ à titre de « Prix de l'ambassadeur » pour l'étudiant de l'École secondaire de l'Escale s'étant le plus démarqué par son engagement dans le rayonnement de l'école et de sa communauté. Ce prix sera remis lors du Gala de l'Excellence du Phénix qui aura lieu le 4 juin 2015. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-120

APPUI À L'ÉCOLE LA PASSERELLE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 650 \$ pour la tenue d'une journée Cube Énergie dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie à l'École la Passerelle. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-121**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE MARS 2015**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2015, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 088 242,49 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mars 2015:	1 088 242,49 \$

Adoptée.

2015-122**PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2015 au coût total de 525 652 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2015 et au plus tard le 31 octobre 2015.

Adoptée.

2015-123**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION DE LA CARRIÈRE DE MINE JEFFREY**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu qu'un montant de 262 468,75 \$ soit affecté du surplus accumulé de la Ville d'Asbestos, et ce, afin de financer l'acquisition de la carrière de Mine Jeffrey.

Adoptée.

2015-124**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2015**

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2015 il a été décidé d'affecter un montant du surplus accumulé afin de permettre d'équilibrer le budget, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 95 000 \$ aux activités de fonctionnement du budget 2015.

Adoptée.

2015-125

PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER : APPROBATION DU BUDGET 2015 ET PAIEMENT DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT que le programme « Supplément au loyer » est géré par l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le budget 2015 de ce programme correspondant à 23 902,32 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est tenue de payer sa part évaluée à 10% du budget initial pour l'année 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'approuver le budget initial 2015 du programme « Supplément au loyer » de 23 902,32 \$ et d'autoriser le paiement de la contribution municipale au coût de 2 390,23 \$.

Adoptée.

2015-126

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 1^{ER} AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-88 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 ,00\$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Asbestos y a investi une quote-part de 30 629,00 \$ représentant 7,66% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos demande que le reliquat de 374 267.40 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2010.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2015-127

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 1^{ER} AVRIL 2007

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-88 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Asbestos y a investi une quote-part de 30 629,00\$ représentant 7.66 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos demande que le reliquat de 330 587,82 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

2015-128

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE 2014 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu, que la Ville d'Asbestos confirme une contribution supplémentaire de 20 000 \$ pour l'année 2014 à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos.

Adoptée.

2015-129

SINISTRE DU 2 MARS 2015 SUR LE BOULEVARD SIMONEAU : MANDAT À EXPERTISE NORMAND BERGERON

CONSIDÉRANT qu'un sinistre est survenu sur le boulevard Simoneau le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont avisé la greffière par écrit qu'ils tenaient la Ville d'Asbestos responsable des dommages causés à leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mandate Expertise Normand Bergeron afin d'évaluer les dommages déclarés et d'agir au nom de la Ville dans la gestion des réclamations.

Adoptée.

2015-130

BRIS DE CONDUITE D'ÉGOUT GRAVITAIRE AU TROIS-LACS LE 16 MAI 2014 : MANDAT À MONTY SYLVESTRE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de mandater Me Mélanie Pelletier de la Firme Monty Sylvestre afin d'entreprendre tout recours judiciaire approprié contre Entreprise C. Bernier inc. (Pieux Vistech) et André Campeau pour les dommages subis par la Ville d'Asbestos le 16 mai 2014.

Adoptée.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2015-XXX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-210 CONCERNANT LES COMMERCES ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera ou fera proposer le règlement 2015-XXX abrogeant le règlement 2014-210 concernant les commerces et certaines activités économiques. Une copie du projet de règlement est remise au membre du Conseil et une dispense de lecture est accordée à la greffière.

AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-XXX CONCERNANT LES COMMERCES ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer le règlement 2015-XXX concernant les commerces et certaines activités économiques. Une copie du projet de règlement est remise au membre du Conseil et une dispense de lecture est accordée à la greffière.

2015-131

VENTE DE TERRAIN À JULIE MERCIER ET JEAN-PHILIPPE BACHAND

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres pour la vente de terrains à développer;

CONSIDÉRANT que madame Julie Mercier et monsieur Jean-Philippe Bachand ont fait une offre pour acquérir le terrain portant le numéro de cadastre 4 077 409;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos après étude du projet considère qu'il rencontre les conditions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos vende le lot 4 077 409 pour un montant de 3 566,40\$ incluant les taxes applicables à madame Julie Mercier et monsieur Jean-Philippe Bachand. L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

Que monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2015-132

VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR LA RUE GÉNÉRAL-VANIER À NICOLE CHAREST ET STÉPHANE GUÉRARD

CONSIDÉRANT la demande de madame Nicole Charest et monsieur Stéphane Guérard concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la rue Général-Vanier, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 1 548,80 \$ plus les taxes applicables, une bande de terrain situé sur les lots 3 171 500 et 3 192 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond. L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2015-133

DEMANDE POUR UN CENTRE DE TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION LIÉS AU CONTRÔLE AUTOMATISÉ DE LA CIRCULATION (PHOTOS-RADAR)

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique entend déployer davantage de systèmes automatisés de contrôle de la circulation (photos-radar);

CONSIDÉRANT que ce déploiement va engendrer davantage de traitement de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT qu'avec le retrait de la garantie de prêt à Mine Jeffrey qui a occasionné la perte de 400 emplois, le gouvernement du Québec tente d'aider Asbestos à diversifier son économie;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé unanimement et résolu que la Ville d'Asbestos demande à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, d'implanter à Asbestos un des centres opérationnels pour le traitement des constats d'infraction liés au contrôle automatisé de la circulation (photos-radar).

Adoptée.

2015-134

CONFIRMATION DÉPART VOLONTAIRE DE STÉPHANE CHARTRAND

CONSIDÉRANT que certains employés se sont vu offrir l'opportunité de se prémunir d'un départ volontaire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane Chartrand a signifié son intérêt de quitter volontairement son poste;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la demande de Monsieur Stéphane Chartrand de se prémunir de l'offre de départ volontaire par l'employeur.

Adoptée.

2015-135

LETTRE DE CRÉDIT POUR L'OPÉRATION DE LA CARRIÈRE BURBANK

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'est portée acquéreur de la carrière Burbank auprès de Mine Jeffrey;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation a été adressée au MDDELCC pour permettre l'opération de la carrière par la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur les carrières et sablières, une garantie financière ou un cautionnement est nécessaire entre autres sous la forme d'une lettre de crédit irrévocable émise par une institution bancaire ou une caisse d'épargne et de crédit;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la trésorière soit autorisée à obtenir une lettre de crédit irrévocable émise par une institution bancaire ou une caisse d'épargne et de crédit répondant aux exigences de l'article 3 ML du Règlement sur les carrières et sablières.

Adoptée.

2015-136

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉFECTION DES FAÇADES DU GARAGE MUNICIPAL

Des soumissions publiques ayant été demandées pour la réalisation de travaux de réfection des façades du garage municipal d'Asbestos, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

Noms des soumissionnaires	Prix soumissionnés (avec taxes)
Construction Rénovation Jérémie Houle inc	319 451, 14 \$

S.G. Construction inc	320 205,38 \$
Construction GNF inc	326 431,28 \$
Construction David Perreault inc	338 026,50 \$
Les Constructions R. Gouin inc	338 167,94 \$
Construction Bois-Francis inc	362 171,25 \$
Les entreprises NGA inc	401 952,60 \$

La firme d'architectes Binette et Binette, mandatée pour ce projet a fait l'analyse des soumissions afin de valider leur conformité. Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer le contrat pour l'ensemble des travaux de réfection des façades du garage municipal d'Asbestos à la compagnie Construction et Rénovation Jérémie Houle inc au montant de 319 451,14 \$ incluant les taxes, plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée.

2015-137

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX POTABLES ET DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'appel d'offre numéro 2015-02 de la municipalité de Wotton pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a fait une offre à la municipalité de Wotton afin d'assurer l'exploitation des installations des eaux potables et des eaux usées;

CONSIDÉRANT que cette offre a été acceptée aux conditions présentées par la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos assure l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour un montant forfaitaire de 50 000 \$ plus taxes à partir du 11 mars 2015 pour une période 12 mois et aux conditions du devis d'appel d'offres 2015-02.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment de la séance, le maire Hugues Grimard quitte son siège. La séance est dorénavant présidée par Jean Roy, maire suppléant.

2015-138

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE: RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2015, et ce, au coût de 120 \$.

De plus, que messieurs Pierre Benoit, conseiller et Daniel Garant, directeur du Service des Loisirs soient les représentants de la Ville d'Asbestos à cet organisme.

Adoptée.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION

Le Conseil prend connaissance du rapport des mois de février et mars 2015 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2015	9	67 000 \$	67 000 \$
Février 2015	5	125 500 \$	192 500 \$
Mars 2015	8	27 000 \$	219 500 \$

PRÉSENCE

À ce moment de la séance, le maire Hugues Grimard reprend ses fonctions.

2015-139

INSPECTION : CHANGEMENT DE L'HORAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que l'horaire de la réception soit modifié. Le nouvel horaire étant :

- Lundi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30;
- Mardi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h 45;
- Mercredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h30;
- Jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h 45;
- Vendredi de 8 h30 à midi.

Adoptée.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2006-119 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera ou fera proposer le règlement 2015-229 modifiant le règlement 2006-119 sur les permis et certificats. Une copie du projet de règlement est remise au membre du Conseil et une dispense de lecture est accordée à la greffière.

2015-140

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : PRÉCISION À L'ACTION 21 DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adopté son Schéma de couverture de risques en 2012;

CONSIDÉRANT que l'action 21 dudit schéma de couverture de risque prévoit que des tests de débits et pressions du réseau d'aqueduc doivent être effectués chaque année et que la Ville a effectué ces tests en 2014;

CONSIDÉRANT qu'à moins d'une modification majeure sur le réseau d'aqueduc, aucun changement ne devrait avoir lieu à l'égard du débit et des pressions sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que cette action entraîne des coûts importants pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une vérification des bornes incendies est effectuée chaque année lors du lavage du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos demande à la MRC des Sources de modifier

son plan d'action du schéma de couverture de risques en vigueur pour que l'action soit une vérification à un intervalle se situant entre 5 et 10 ans s'il n'y a pas de modification au réseau d'aqueduc.

Adoptée.

2015-141

ACHAT DE RADIOS ET RÉPARTITRICE POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que le Service des incendies de la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de radios et répartitrice pour un montant de 14 685 \$ auprès de la firme Communication Plus conformément à la soumission # 4613 du 30 mars 2015.

Adoptée.

2015-142

ASSOCIATION DES POMPIERS D'ASBESTOS : CONTRIBUTION POUR UNE MASCOTTE

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des pompiers d'Asbestos pour une contribution pour l'acquisition d'un costume de mascotte;

CONSIDÉRANT que les activités de préventions ont un effet positif en ce qui a trait à la prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Forges, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos participe financièrement au projet d'acquisition d'un costume de mascotte pour un montant équivalent à la participation de l'Association des pompiers d'Asbestos dans ce projet jusqu'à un maximum de 1 000 \$

Adoptée.

QUESTION DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil répond à plusieurs interrogations concernant la carrière de Mine Jeffrey acquise par la Ville d'Asbestos.

Une citoyenne demande si de l'asphaltage sera fait sur la rue Roux.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit mentionne quelques mots sur le kinésologue qui travaillera quelques jours par semaines au gym.

La conseillère Nathalie Durocher parle des activités de la Semaine du livre.

Le conseiller Jean Roy invite les citoyens à participer au souper Cheveux d'ange au profit de Leucan. De plus, il dit quelques mots sur la soirée des bénévoles qui aura lieu ce mois-ci.

La conseillère Nicole Forges invite les citoyens à participer au Tournoi de golf du maire qui aura lieu le 29 mai prochain. De plus, elle parle brièvement de la politique

municipalité amie des aînés, elle mentionne qu'un kinésiologue sera disponible pour les aînés afin de les aider dans la pratique sécuritaire de la mise en forme.

Le conseiller Alain Roy invite les gens à déposer leur projet dans le cadre du Pacte rural. Il mentionne aussi quelques mots sur une pièce de théâtre qui aura lieu à l'école secondaire de l'Escale, pièce de théâtre entièrement écrite et réalisée par les étudiants en option théâtre.

2015-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 35.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al